

Cour d'appel : METZ		TJ : METZ
Autres TJ : <ul style="list-style-type: none"> - SARREGUEMINES - THIONVILLE 	CDAD DE LA MOSELLE Tél. : 03 87 56 83 82 Adresse : Tribunal Judiciaire de Metz 3 rue Haute-Pierre 57000 METZ Courriel : cdad-moselle@justice.fr Site internet : www.cdad-moselle.justice.fr	Population : 1 043 522 habitants 4 MJD : <ul style="list-style-type: none"> - FAULQUEMONT - FORBACH - VAL DE FENSCH - WOIPPY
Autres CDAD du ressort : /	Date de la convention initiale : 25 avril 2001 Date du dernier renouvellement : 23 septembre 2019 (en cours de signature)	Président : Monsieur Pierre WAGNER Tél. : 03 87 56 75 31 Courriel : pierre.wagner@justice.fr
MDPAAD : Madame Caroline CHOPE Tél. : 03 87 56 83 81 Courriel : caroline.chope@justice.fr	Régime : <ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité publique - Personnel de droit public 	Coordinateur : Madame Virginie THOMAS Tél. : 03 87 56 83 82 Courriel : cdad-moselle@justice.fr

**Coordonnées du rédacteur du rapport :
Madame Virginie THOMAS**

1.1 Convention constitutive

1.1.1 Convention initiale

Date de signature de la convention initiale	25/04/01
Date d'approbation	ND
Date de publication	ND
Durée	6 ans
Avenants éventuels	ND

1.1.2 Renouvellements antérieurs au décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique pris en application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXIe siècle

Date de signature de la convention	20/04/07
Date d'approbation	23/04/07
Date de publication	24/04/07
Durée	6 ans
Avenants éventuels	ND

Date de signature de la convention	01/02/13
Date d'approbation	06/03/13
Date de publication	22/04/13
Durée	6 ans
Avenants éventuels	26/03/15

1.1.3 Modification ou renouvellement en application du décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique pris en application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXIe siècle

Date de signature de la convention modifiée ou de l'avenant	27/11/17
Date d'approbation	05/10/18
Date de publication	20/11/18
Durée	/
Avenants éventuels	/

Date de signature de la convention modifiée ou de l'avenant	23/09/19 (en cours de signature)
Date d'approbation	
Date de publication	
Durée	
Avenants éventuels	

1.2 Membres du CDAD

1.2.1 Membres de droit

		Nombre de voix délibératives CA	Nombre de voix délibératives AG
L'Etat, représenté par le préfet du département	<i>La Préfecture de la Moselle</i>	1	1
Le président du TJ	<i>Le Président du TJ de Metz</i>	2	2
Le procureur de la République près le TJ	<i>Le Procureur de la République près le TJ de Metz</i>	1	1
Le département, représenté par le président du conseil départemental	<i>Le Président du Conseil Départemental de la Moselle</i>	1	1
L'association départementale des maires	<i>Le Président de l'association départementale des maires de la Moselle</i>	1	1
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau (x) du département	<i>Le Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Metz</i>	1	1
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	<i>Le Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Metz</i>	1	1
La chambre départementale des huissiers de justice	<i>Le Président de la chambre départementale des huissiers de justice de la Moselle</i>	1	1
La chambre départementale des notaires	<i>Le Président de la chambre des notaires de la Moselle</i>	1	1
L'association	<i>L'Association Union Départementale Consommation Logement - Cadre de Vie (CLCV) de la Moselle</i>	1	1
	TOTAL :	11	11

1.2.2 Membres associés

	Nombre de voix délibératives CA	Nombre de voix délibératives AG
La commune de Creutzwald, représentée par son maire	/	1
Le District Urbain de Faulquemont, représenté par son président	/	1
La commune de Metz, représentée par son maire	/	1
L'Ordre des Avocats du Barreau de Sarreguemines, représenté par son Bâtonnier	/	1
L'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle représentée par son président	/	1
Metz Métropole représentée par son président	/	1
	TOTAL :	6

1.2.3 Personnes qualifiées

	Nombre de voix délibératives CA	Nombre de voix délibératives AG
Le magistrat de la Cour d'Appel désigné par les Chefs de la Cour d'Appel de Metz	1	/
Le magistrat du Tribunal Judiciaire désigné par les Chefs de la Cour d'Appel de Metz	1	/
Le Directeur Académique des Services De l'Education Nationale de la Moselle	/	/
Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Thionville	/	/
Le Président de l'Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes (ATAV)	/	/
Le Président de l'Association CIDFF Metz Thionville	/	/
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle	/	/
Le secrétaire général de la Confédération Française Démocratique du Travail Moselle	/	/
La Présidente de l'Association DUOVIRI – Médiation pénale	/	/
Le Président de l'Association PROXIMITE (Sarreguemines)	/	/
Le Président de l'Association UFC Que Choisir Thionville	/	/
Le Président de l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane	/	/
Le Président et le Procureur de la République près le TJ de Sarreguemines	/	/
Le Président et le Procureur de la République près le TJ de Thionville	/	/
Le Président de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL 57)	/	/
Le Président de l'Association CIDFF Moselle Est	/	/
Le Président de l'Association des Conciliateurs de Justice de la Moselle	/	/
Le Président de l'Association CRESUS LORRAINE	/	/
Le Président de l'Association APSIS EMERGENCE	/	/
La Présidente de l'Association Centre de Médiation Interentreprises (CMIM)	/	/
La Présidente de l'Association THIONVILLE MEDIATION	/	/
TOTAL :	2	0

1.3 Organes statutaires

1.3.1 Réunions de l'assemblée générale

Dates	Ordre du jour
15/03/2019	<p>I - Approbation du compte financier 2018,</p> <p>II - Examen de la candidature de l'Union Départementale CLCV de la Moselle en qualité de membre de droit du CDAD, suite à la fusion/absorption de l'association CLCV Woippy-Metz Nord par l'association CLCV Woippy-Centre,</p> <p>III - Examen des candidatures d'associations de médiation en remplacement de l'association MDM 57 dissoute, personne qualifiée,</p>

	<p>IV – Actions du CDAD réalisées en 2018,</p> <p>V - Actions en cours et projets du CDAD pour 2019,</p> <p>VI - Questions diverses.</p>
--	--

1.3.2 Réunions du conseil d'administration

Dates	Ordre du jour
13/06/2019	<p>I - Examen des demandes de subventions pour 2019</p> <p>II - Décision modificative numéro 1 du budget 2019</p> <p>III – Examen du renouvellement par reconduction expresse du contrat de travail à durée déterminée de Madame Virginie THOMAS, coordinatrice du CDAD, prenant fin le 30 novembre 2019</p> <p>IV - Questions diverses</p>
19/11/19	<p>I - Décision modificative numéro 2 du budget 2019</p> <p>II – Présentation et vote du budget 2020</p> <p>III – Accueil de volontaires en Service Civique</p> <p>IV – Désignation d'un référent « back-office » pour les Maisons France Services mises en place en Moselle en 2020</p> <p>V – Questions diverses</p>

Les chefs de juridiction des TJ de Sarreguemines et de Thionville ont voix consultative aux Assemblées Générales du CDAD. Ils n'interviennent pas lors des Conseils d'Administration du CDAD.

Lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2019, les chefs de juridiction du TJ de Thionville ont donné pouvoir à Monsieur le Président du CDAD, et les chefs de juridiction du TJ de Sarreguemines étaient représentés par la Directrice de Greffe près ledit tribunal.

Concernant les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du CDAD de la Moselle : tous les membres et personnes qualifiées participent régulièrement ou donnent pouvoir.

II. MOYENS ATTRIBUES AU CDAD

2.1 Moyens budgétaires et comptables

2.1.1 Budget

❖ **Eléments généraux :**

L'essentiel des ressources financières du CDAD de la Moselle réside dans la subvention octroyée chaque année par la Chancellerie, à laquelle s'ajoutent les subventions de fonctionnement du Conseil Départemental de la Moselle et de Metz Métropole, ainsi que les contributions financières de certains membres.

Le CDAD a poursuivi en 2019 ses demandes de subventions auprès d'autres financeurs et a obtenu des subventions de la part de la Préfecture de la Moselle dans le cadre du FIPD et de la Politique de la Ville, ainsi que de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence.

L'apport en nature des membres associés du CDAD et des collectivités locales est important, notamment dans la prise en charge des structures d'accès au droit (mise à disposition d'un local et de personnel chargé de coordonner les actions au sein de ces lieux), et le cofinancement des permanences d'avocats.

En outre, les permanences délivrées à titre gratuit par les professionnels du droit allègent considérablement les charges financières du CDAD.

L'exercice budgétaire 2019 du CDAD se solde par une perte de 12 307,41 €.

❖ **Pilotage budgétaire :**

S'agissant de l'attribution des subventions aux associations, un travail en amont est effectué et une fiche par association est présentée aux membres du CDAD, avec les éléments suivants : le nombre de permanences et de personnes reçues au cours de l'année, les recettes et les charges de l'association, le montant du fonds de roulement, les cofinanceurs, la subvention demandée au CDAD, un ratio : subvention demandée/nombre de personnes reçues.

S'agissant des permanences d'avocats, le CDAD est à l'écoute de chaque Barreau et des structures qui accueillent les avocats. Ainsi, en 2019, au PAD de Borny, il a été proposé deux (2) permanences complémentaires suite à une forte demande des usagers. Une subvention Politique de la Ville a financé ces deux permanences.

Les permanences au TJ de Metz ont également été modifiées afin de proposer des permanences complémentaires pendant les vacances scolaires à raison d'une permanence une semaine sur deux. Depuis quelques années, les bons de consultations en droit du travail proposés à la MJD de Woippy ne sont pratiquement plus distribués. Le CDAD a réduit le financement des bons lors du budget rectificatif n°1.

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2019 :**

Le fonds de roulement s'élève à la clôture de l'exercice 2019 à la somme de 94 755,59 €, correspondant à environ 6,18 mois d'activités.

Selon l'agent comptable du CDAD, ce fonds de roulement ne peut être moindre, eu égard notamment à la situation de Madame THOMAS, salariée du groupement.

Il permet également de combler, le cas échéant, le déficit de l'exercice budgétaire annuel, ce qui a été le cas en 2019.

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

Les contributions des membres du CDAD sont globalement conformes à l'annexe financière de la convention constitutive qui date de 2013. Cette annexe n'a pas été modifiée pour éviter une demande de renégociation à la baisse de leur participation financière.

❖ **Focus sur la contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2019 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	210000	150000	01/05/19
Subvention complémentaire n°1			
TOTAL :	210000	150000	
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			87,30%

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

	Avocats	%	Notaires	%	Huissiers	%
Montant des consultations payées par le CDAD	43 239,86 €	44,01%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport en nature (valorisation)	55 006,00 €	55,99%	14 000,00 €	100,00%	6 200,00 €	100,00%
TOTAL :	98 245,86 €	100,00%	14 000,00 €	100,00%	6 200,00 €	100,00%

2.1.2 Comptabilité

Le CDAD de la Moselle a opté pour un régime comptable public. Madame THOMAS est régulièrement en contact avec Madame MIO, agent comptable du CDAD. Monsieur le Président du CDAD associe Madame MIO à l'élaboration du budget prévisionnel. L'agent comptable élabore le compte financier, et le présente lors des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Aucun outil comptable spécifique n'a été utilisé par le CDAD de la Moselle, l'utilisation du logiciel EBP ayant été abandonnée en raison de sa complexité et de son inefficacité. Le CDAD de la Moselle respecte cependant les règles de la GBCP, notamment la présentation du budget selon les modèles GBCP, l'établissement, la conservation et la transmission des documents et pièces justificatives sous format dématérialisé.

2.2 Moyens en personnel du CDAD

➤ Personnel mis à disposition :

2019 - Personnel mis à disposition					
Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Prénom NOM	« Corps » d'origine (ex : DSGJ, greffier, assistant de justice ...)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ¹	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste ...)

➤ Personnel recruté par le CDAD :

2019 - Personnel recruté par le CDAD						
Prénom NOM	Régime juridique (public ou privé)	Contrat (ex : CDI, CDD ...)	Montant de la rémunération annuelle (charges comprises)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ²	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste ...)
Virginie THOMAS	Public	CDD	66454,34	100,00%	12	Coordinatrice /juriste

Le contrat de Madame THOMAS a été renouvelé pour 3 ans, à compter du 1er décembre 2019. La différence de rémunération annuelle entre 2019 et 2018 (63 551,38 €) s'explique par le changement de date de versement des cotisations IRCANTEC. Ces cotisations étaient versées annuellement jusqu'en 2019. A compter de 2019, les cotisations doivent être versées trimestriellement. En 2019, le CDAD a versé la cotisation annuelle 2018 et 3 versements trimestriels pour 2019, soit un total de 6 795,42 €. En 2020, 4 cotisations trimestrielles seront versées.

➤ Volontaires en service civique :

2019 – Volontaire(s) en service civique		
Prénom NOM	Nombre de mois passés au CDAD	Missions confiées

➤ Expérimentation SNU (service nationale universel) : /

¹ Il s'agit d'indiquer le nombre de mois dans l'année pendant lesquels la personne a travaillé dans l'année. Par exemple, pour une personne arrivée début juillet, il convient d'indiquer « 6 » ; pour une personne ayant travaillé toute l'année au CDAD, il convient d'indiquer « 12 ».

² Il s'agit d'indiquer le nombre de mois dans l'année pendant lesquels la personne a travaillé dans l'année. Par exemple, pour une personne arrivée début juillet, il convient d'indiquer « 6 » ; pour une personne ayant travaillé toute l'année au CDAD, il convient d'indiquer « 12 ».

III. ACTIONS MENEES

Le CDAD de la Moselle est resté à l'écoute des structures d'accès au droit du département et de ses partenaires, en mettant en place de nouvelles permanences (écrivains publics, droit des étrangers).

Le CDAD a proposé à des associations de médiation de participer au fonctionnement du groupement au titre de personnes qualifiées.

En 2019, le CDAD a participé avec la Préfecture de la Moselle à la mise en place des France Services dans le département.

Les actions à destination des jeunes (possibilité d'assister à des audiences, reconstitutions d'audience, Ciné-Justice) restent une priorité pour le CDAD.

La Journée Nationale de l'Accès au Droit du 24 mai 2019 a permis de mettre en avant la médiation pour l'entreprise, avec l'organisation d'un colloque sur ce thème réunissant plus de 200 personnes.

3.1 Maillage territorial mis en place

3.1.1 Lieux d'accès au droit créés ou fermés en 2019

Lieux d'accès au droit mis en place en 2019

1. Le Tribunal de Proximité de Sarrebourg propose depuis octobre 2019 une permanence d'accès au droit et d'aide aux victimes bimensuelle assurée par l'association CIDFF Metz-Thionville. Cette permanence fonctionne sans rendez-vous et depuis sa mise en place, 25 personnes ont été renseignées.

Avant la mise en place de cette nouvelle permanence, l'association CIDFF Moselle-Est recevait des usagers à Sarrebourg, dans des locaux de l'ancienne école Schweitzer, jusqu'à fin 2018.

En 2019, les permanences n'ont plus été assurées en raison d'un problème de personnel de l'association. Face à une forte demande, c'est l'association CIDFF Metz-Thionville qui a pris le relais au Tribunal de Proximité, lieu bien identifié par la population locale. Un bureau du tribunal est réservé à cette permanence bimensuelle assurant toute confidentialité.

2. L'Ordre des Avocats du Barreau de Metz a sollicité le CDAD afin de mettre en place une permanence mensuelle d'avocat dans les locaux d'Inform'elles à Metz, lieu destiné à accueillir des femmes victimes de violences conjugales.

Cette permanence a démarré en octobre 2019, permettant à des femmes prêtes à porter plainte contre leur conjoint d'être conseillées et suivies par des avocats sensibilisés à cette cause.

En 2019, 8 femmes ont bénéficié de cette permanence.

Lieux d'accès au droit supprimés en 2019

Le PAD Université de Lorraine au profit des étudiants n'a pas rencontré le succès escompté. En 2019, malgré la bonne volonté d'étudiants volontaires et la communication assurée par l'Université, il n'ont été que 5 à recourir à leur service.

A la rentrée 2019, un nouveau bureau de l'association des étudiants en droit a été nommé et l'association, porteur du projet en 2018, a décidé de ne pas continuer cette permanence, faute de volontaires.

Le PAD Université de Lorraine n'est pas supprimé mais il faut certainement réfléchir à un autre système pour apporter aux étudiants une assistance juridique, en passant peut-être par les réseaux sociaux.

3.1.2 Lieux d'accès au droit pérennisés en 2019

- Lieux généralistes

Intitulé du lieu	Nature de la structure (PAD ou RAD)	Nombre de personnes reçues en 2019
MJD FAULQUEMONT		2484
MJD FORBACH		7669
MJD VAL DE FENSCH		5298
MJD WOIPPY		6272
PAD METZ BORNAY	PAD	1783
PAD THIONVILLE	RAD	427
PAD CHATEAU-SALINS	PAD	447
PAD PHALSBURG	RAD	150
PAD TJ METZ	RAD	351
PAD TJ SARREGUEMINES	RAD	255
PAD TJ THIONVILLE	RAD	146
AJ BEHREN LES FORBACH		1302
AJ CREUTZWALD		1288
	TOTAL :	27872

- Lieux spécialisés

Intitulé du lieu	Nature de la structure (PAD ou RAD)	Publics et/ou thématiques ciblés	Nombre de personnes reçues en 2019
PAD pénitentiaire Metz Queuleu	RAD	PAD en établissement pénitentiaire - interventions aux CPA, QPA/QPS et PAD	99
PAD pénitentiaire Sarreguemines	RAD	PAD en établissement pénitentiaire : entretiens individuels et collectifs	120
Restaurants du Cœur	RAD	Permanences en centres d'association caritative pendant la campagne d'hiver (novembre 2019-mars 2020)	55
SPUL (Service de Psychiatrie d'Urgences et de Liaisons) Hôpital Mercy	RAD	Certaines personnes hospitalisées, dont la situation relève du service d'aide aux victimes, compte tenu des problématiques exposées, bénéficient de primo-informations relevant d'une problématique familiale/conjugale, du droit du travail, de procédures civiles (tutelle, curatelle, successions...).	51
Lieu d'accueil de jour « Inform'elles »	RAD	Accès au droit des femmes victimes de violence en partenariat avec l'association CIDFF Metz Thionville	61
Unité de Consultation Médico-	RAD	L'association CIDFF Metz-	68

Judiciaire (UMJ) à l'HIA Le-gouest à Metz		Thionville reçoit les victimes prises en charge par l'UMJ dans le cadre d'un entretien d'information juridique	
« LEA » Lieu d'écoute et d'accueil de Thionville	RAD	Accès au droit des femmes victimes de violence en partenariat avec l'association ATHENES	140
PAD à la Maison des Adolescents de la Moselle	RAD	Jeunes (mineurs et jeunes majeurs), parents et professionnels (santé, éducation)	15
PAD Université de Lorraine	RAD	Etudiants	5
TOTAL :			614

3.1.3 Focus sur l'implantation de certains dispositifs d'accès au droit

❖ Dispositifs d'accès au droit en juridiction

Juridiction	Nature de la structure implantée (PAD ou RAD)	Intervenant(s) (association(s), professionnels du droit, écrivains publics...)	Nombre de personnes reçues en 2019 dans le cadre du PAD/RAD
METZ	RAD	Avocats	351
SARREGUEMINES	RAD	Avocats	179
SARREGUEMINES	RAD	Association CIDFF Moselle-Est	76
THONVILLE	RAD	Avocats	146
SARREBOURG	RAD	Association CIDFF Metz-Thionville	25
TOTAL :			777

Les relations entre les RAD TJ et les SAUJ des juridictions sont constructives dans la mesure où le personnel du SAUJ oriente les usagers ayant des questions spécifiques auxquelles il ne peut pas répondre vers les permanences des RAD TJ.

Les intervenants sollicitent le SAUJ pour l'obtention de formulaires et pour le suivi de procédures en cours.

La complexité réside dans les prises de rendez-vous car les SAUJ n'assure pas cette formalité.

Les usagers doivent contacter l'ordre des avocats de Metz et de Sarreguemines et la MJD du Val de Fensch pour les permanences avocats. Seules les permanences assurées par l'association CIDFF Moselle-Est au TJ de Sarreguemines et par l'association CIDFF Metz Thionville au Tribunal de Proximité de Sarrebourg sont assurées sans rendez-vous.

Une réflexion devrait par conséquent être menée pour simplifier l'accès aux permanences tenues par les avocats et ne pas décourager les usagers en quête d'informations pertinentes.

❖ Dispositifs d'accès au droit dans les maisons de services au public (MSAP)

Maison de services au public	Nature de la structure implantée (PAD ou RAD)	La MSAP fait-elle l'objet d'une labellisation France services en 2020 ?	Intervenant(s) (association(s), professionnels du droit, écrivains publics...)	Nombre de personnes reçues en 2019 dans le cadre du PAD/RAD
TOTAL :				

En 2019, aucune MSAP de Moselle ne dispose d'un dispositif d'accès au droit supervisé par le CDAD.

3.1.4 Evaluation

Concernant la fréquentation des lieux d'accès au droit

Les chiffres indiqués sont cohérents avec les données renseignées dans le questionnaire SDSE. En effet, a été retenu pour 2019 le nombre de personnes accueillies par le personnel de la structure incluant l'accueil téléphonique, ainsi que le nombre de personnes reçues par les intervenants dans les structures ne bénéficiant pas d'un accueil, soit un total de **28 486 personnes**.

Les chiffres retenus pour 2018 excluaient les appels téléphoniques.

Il n'est donc pas possible de communiquer un nombre total de personnes accueillies qui puisse être comparé à celui de 2019.

Mais nous constatons que dans les structures disposant d'un accueil, les communications téléphoniques représentent une part importante du travail d'information et d'orientation que nous ne pouvons négliger dans ce présent rapport.

Par exemple, à la MJD de Woippy, sur 4 767 appels reçus en 2019, 2 756 ont permis d'apporter des informations juridiques de premier niveau.

Il est à signaler que Madame Thomas reçoit également des appels téléphoniques et des mails via le site internet du CDAD de la Moselle, où elle oriente les usagers vers des structures et/ou des permanences spécialisées.

Dans le rapport d'activités 2018, les MJD de Woippy et de Forbach avaient fait l'objet d'un développement pour expliquer leur baisse de fréquentation.

Nous pouvons observer qu'au cours de l'année 2019, certaines MJD ont retrouvé un dynamisme dû à la qualité des greffiers qui y ont été affectés.

Ainsi à Woippy, le maire de la commune a reconduit le contrat de l'agent d'accueil sans toutefois assurer sa pérennité malgré les nombreuses relances du Président du CDAD.

Grâce au dynamisme de Mme Cordier, greffière, et de Mme Kircher, agent d'accueil, la MJD a augmenté ses chiffres de fréquentation en 2019.

Deux nouvelles permanences ont été mises en place : une permanence d'écrivain public assurée par un ancien gendarme à la retraite et une permanence sur le droit des étrangers assurée par l'association La Cimade.

De même à Forbach, Mr Claine, greffier, a pris ses fonctions à la MJD en mars 2019. Sa présence quotidienne a redynamisé la structure.

Les personnes reçues dans les lieux d'accès au droit sont en grande majorité domiciliées dans le département. La proportion de personnes provenant de départements limitrophes est minime. Il s'agit dans ce cas de personnes qui travaillent en Moselle.

La provenance sociologique des personnes reçues est très variée. D'après les retours des intervenants, autant d'hommes que de femmes se rendent dans les structures, des couples, des familles (parents/enfants, frères/sœurs..). Les personnes sans emploi et les retraités sont plus importantes que les actifs et les étudiants.

Les personnes de nationalité étrangère sont très nombreuses à venir dans les structures, pour être aidées dans leurs démarches de régularisation de leur statut. Le CDAD a proposé à l'association La Cimade d'assurer une permanence hebdomadaire à la MJD de Woippy.

Cette permanence a démarré en mars 2019. L'association gère les rendez-vous en rappelant systématiquement les personnes afin de connaître exactement le problème rencontré, de s'assurer de leur présence le jour fixé avec les documents nécessaires. Une ligne téléphonique et une adresse mail sont dédiées à cette permanence.

De mars à décembre 2019, 210 rendez-vous ont été assurés et 362 personnes ont été renseignées.

Concernant les intervenants

Les associations qui interviennent sur les lieux d'accès au droit sont :

- **des associations œuvrant dans le domaine de l'accès au droit** (ADIL 57 pour le droit au logement, AIEM et ATHENES pour les femmes victimes de violences conjugales, ATAV, CIFF CIDFF Metz Thionville et CIDFF Moselle Est, CLCV 57 pour le droit au logement et le droit de la consommation, CRESUS LORRAINE pour des problèmes de surendettement ou de déséquilibre budgétaire, DUOVIRI pour des informations juridiques pluridisciplinaires, FAMILLES DE FRANCE pour des problèmes de surendettement et de droit de la consommation, LA CIMADE pour le droit des étrangers, UFC Que Choisir pour des problèmes de droit de la consommation),
- **des associations d'écrivains publics** (Association Franco-Asiatique, Frontaliers Lorraine, AFEP, Centres Sociaux),
- **des associations d'aide aux victimes** (CIFF CIDFF Metz Thionville, CIDFF Moselle Est, ATAV, PROXIMITE),
- **et des associations de médiation familiale** (MARELLE, ESPACE RENCONTRE, THIONVILLE MEDIATION, APSIS EMERGENCE, ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DE MOSELLE, PROXIMITE).

Les structures d'accès au droit sont de plus en plus sollicitées par des personnes qui souhaitent obtenir une aide dans leurs démarches administratives du quotidien.

La fracture numérique est très présente dans notre département, et toutes les personnes n'ont pas accès à internet, ou ne comprennent pas ce qui leur est demandé. S'ajoute le problème de la langue.

Des permanences d'écrivains publics ont été mises en place dans la majorité des structures d'accès au droit ; il s'agit soit d'associations, soit de personnes bénévoles.

A la demande de la Présidente du TJ de Sarreguemines, un appel à candidature a été proposé aux associations partenaires du CDAD pour assurer des permanences à la MJD de Forbach et à l'Antenne de Justice de Behren-les-Forbach.

C'est l'association CIDFF Moselle Est qui a été retenue. Elle a démarré ses permanences en octobre 2019.

En octobre 2019, l'association CIDFF Metz Thionville a mis en place au Tribunal de Proximité de Sarrebourg une permanence bimensuelle d'accès au droit et d'aide aux victimes, sans rendez-vous. Sur 6 permanences assurées en 2019, 25 personnes ont été renseignées, avec une communication minimale (affiches créées et financées par le CDAD, information via les réseaux associatifs).

Les avocats interviennent dans toutes les structures d'accès au droit de la Moselle.

Ce sont des partenaires privilégiés du CDAD. Les permanences sont mensuelles, bimensuelles ou hebdomadaires, en fonction des besoins, et fonctionnent très bien. Les consultations sont gratuites pour les usagers.

Le CDAD finance l'ensemble de ces permanences, à l'exception de celles assurées à la MJD de Woippy et de Faulquemont, et aux Centres des Restaurants du Cœur du secteur de Metz, qui constituent des avantages en nature du Barreau de Metz.

A la MJD de Forbach, chaque permanence d'avocats (de 5 Heures) est rémunérée 154 € T.T.C, financée à hauteur de moitié par le CDAD et moitié par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, soit une contribution en nature du Barreau de Sarreguemines au profit du CDAD de l'ordre de 6000 € annuels. La convention signée en 2009 entre le Barreau de Sarreguemines, le CDAD et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France a été annexée à la convention de renouvellement relative au fonctionnement de la MJD de Forbach régularisée le 7 décembre 2018.

Pour les PAD, certaines permanences sont cofinancées par des collectivités locales (Mairie de Creutzwald, Mairie de Château-Salins et Communauté de Communes du Saulnois), par le FIPD en 2019 pour les permanences assurées à la Maison des Adolescents de la Moselle à Metz et pour la nouvelle permanence mise en place en octobre 2019 dans les locaux d'Inform'elles, et par la Préfecture dans le cadre de la Politique de la Ville pour les permanences assurées au PAD de Borny.

En 2019, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence a subventionné les permanences au PAD TJ de Sarreguemines à hauteur de 1500 €.

Suite à la défection des Barreaux de Sarreguemines et Thionville, Madame Thomas a assuré pendant la campagne d'hiver 2019/2020 les permanences dans les centres des Restaurants du Cœur de Fameck, Saint Avold et Forbach.

Concernant les bons de consultation, un budget de 80 bons de consultation en droit du travail a été voté en 2017.

Le greffier en charge de la MJD de Woippy délivrait ces bons, sans conditions de ressources, aux usagers qui se rendaient ainsi chez l'avocat indiqué sur le bon.

Chaque bon était financé par le CDAD, à hauteur de 63,60 € T.T.C, une fois la consultation assurée.

En 2019, 1 seul bon a été délivré contre 16 bons en 2018.

Selon le greffier, les usagers refusent de plus en plus ce type de consultation car ils souhaitent une information rapide dans un endroit neutre, et pas dans un cabinet d'avocats où ils pensent être liés pour la suite de leurs démarches.

Il a été décidé de supprimer pour 2020 le financement de ces bons.

Les notaires assurent des permanences dans toutes les structures d'accès au droit du département, à l'exception du PAD de Borny où l'association DUOVIRI renseigne les usagers dans les matières intéressant le notariat. Ces consultations sont gratuites pour les usagers.

Le CDAD ne rémunère pas ces permanences, s'agissant d'une contribution en nature de la Chambre des Notaires de la Moselle. Les usagers sont satisfaits de ces permanences, car ils n'osent pas toujours pousser la porte d'une étude pour des renseignements. Certains ont un dossier en cours chez un notaire et viennent chercher des explications sur les termes des actes notariés dont ils ne comprennent pas la portée.

Le CDAD rémunère toutefois les permanences de l'association DUOVIRI par l'octroi d'une subvention.

Les huissiers interviennent dans les structures d'accès au droit de la Moselle. Depuis plusieurs années, quelques permanences sont assurées à la MJD de Forbach et à la MJD de Woippy.

Depuis 2018, ils interviennent également au PAD de Borny et à la MJD du Val de Fensch.

Les usagers ne sollicitent pas ces consultations alors que ces professionnels sont tout à fait compétents pour les renseigner sur des problèmes de baux, de surendettement...

Ces consultations sont gratuites pour les usagers.

Le CDAD ne rémunère pas ces permanences, s'agissant d'une contribution en nature de la Chambre Départementale des Huissiers de la Moselle.

La présence de partenaires institutionnels (DDD, conciliateur...) est fréquente dans les PAD :

Les **Délégués du Défenseur des Droits** (DDD) interviennent dans les MJD de Woippy, du Val de Fensch, de Faulquemont, les PAD de Borny et de Château-Salins, et au PAD pénitentiaire de Metz.

Les **conciliateurs de justice** sont présents dans toutes les structures d'accès au droit du département. Une liste des permanences est régulièrement mise à jour sur le site du CDAD de la Moselle.

Par contre, nous pouvons constater que **l'information à la médiation familiale** fonctionne peu dans les structures d'accès au droit, exception faite à la MJD du Val de Fensch où 69 entretiens ont été assurés en 2019. Ce chiffre s'explique par l'initiative prise par les chefs de juridiction du TJ de Thionville en 2018 :

Les personnes actuellement convoquées devant le juge aux affaires familiales sont destinataires d'une invitation à rencontrer un médiateur familial à la MJD (un rendez-vous d'une quinzaine de minutes). Les parties à une affaire familiale sont ainsi orientées vers un médiateur familial dès lors que l'une d'elles a fait savoir en temps utile son adhésion à une médiation familiale (en retournant un coupon systématiquement joint aux convocations).

Ces personnes sont orientées prioritairement vers l'association THIONVILLE MEDIATION, qui a accepté d'augmenter le nombre de ses interventions à la MJD (une intervention par mois).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le **maillage territorial** paraît globalement adapté et le CDAD est à l'écoute des partenaires qui sont sur le terrain.

L'implantation de **France Services en 2020** est une opportunité pour le CDAD de mettre en place des permanences dans des secteurs de Moselle où les usagers sont éloignés des services publics, dont l'accès au droit.

3.1.5 Articulation avec les MJD

Le CDAD est un partenaire privilégié des quatre MJD du département. Un Conseil est organisé chaque année dans chaque MJD, en présence des partenaires (signataires des conventions constitutives, greffier et/ou agent d'accueil, coordinateur, associations, professionnels) permettant ainsi de définir la politique d'accès au droit au sein de chaque MJD, de dresser collectivement le bilan de son fonctionnement, des diverses actions entreprises et d'envisager des projets pour le futur.

La MJD de Woippy

Le CDAD est particulièrement vigilant sur le fonctionnement de cette structure. Mme Cordier, greffière à temps plein, et Mme Kircher, agent d'accueil, constituent un binôme de qualité. Depuis 2018, la fréquentation de la structure est en constante augmentation.

Des nouvelles permanences ont été mises en place (écrivains publics, droit des étrangers).

Toutefois, les relations avec la municipalité sont compliquées. Nous avons déjà signalé l'absence de pérennité du poste de Mme Kircher, et l'on attend chaque année la décision du maire de Woippy de pérenniser (ou pas) son poste.

Les locaux de la MJD sont mis à disposition par la Mairie qui les louent à un bailleur social.

Les locaux sont vétustes : problème de volet dans un bureau que l'on n'arrive plus à ouvrir, problèmes d'hygiène et de coupures d'eau notamment.

La sécurité n'est actuellement assurée que par un bouton poussoir à l'entrée de la MJD. La mairie a prévu d'installer un bouton poussoir reliant la structure au bureau de la police municipale, mais ces travaux ne sont toujours pas exécutés.

Il a été décidé en fin d'année de proposer au maire de Woippy un renouvellement de la convention constitutive de la MJD avec engagement pour la municipalité de mettre un agent d'accueil à temps plein.

La **MJD de Faulquemont** ne dispose pas de greffier. Lors de sa création en 2011, il était prévu un dispositif de contact visio-justice qui n'a jamais fonctionné.

Cette structure a un rythme de fonctionnement constant avec des permanences diverses. Les locaux et le personnel d'accueil sont financés par le District Urbain de Faulquemont.

Pour la **MJD de Forbach**, le CDAD est en contact régulier avec les chefs de juridiction de Sarreguemines.

Depuis mars 2019, un nouveau greffier, Mr Claine, y a été affecté à temps plein. Il est assisté de Mme Schmidt, agent d'accueil très impliquée dans la MJD, ayant géré seule la structure pendant de longues périodes.

La **MJD du Val de Fensch** est la dernière création de MJD dans le département et fait l'objet d'un suivi attentif par le CDAD, qui est en contact régulier avec les chefs de juridiction de Thionville. La struc-

ture connaît une affluence en constante augmentation grâce au travail des deux greffiers à mi-temps (Mmes Schnell et Gadani) et de l'agent d'accueil, Madame Kluska. Des permanences régulières y sont assurées dans des domaines très divers.

Pour l'ensemble des MJD, le CDAD suscite ou accompagne toute action nouvelle dans le processus de création, de communication et de financement. Le CDAD est parfaitement informé de tout ce qui se passe au sein des MJD implantées dans chaque ressort de TJ.

Les questionnaires d'activités et les rapports d'activités des MJD constituent un support de travail essentiel pour le CDAD.

3.2 Actions du CDAD

3.2.1 Actions thématiques

❖ En faveur des détenus :

Le CDAD a organisé le 10 octobre 2019 une réunion sur le fonctionnement des deux PAD pénitentiaires de Moselle (Metz Queuleu et Sarreguemines), en présence du président du CDAD, de la présidente du TJ de Sarreguemines, du directeur du SPIP de la Moselle, de conseillers SPIP présents sur le terrain, des représentants d'associations qui assurent des permanences dans les PAD pénitentiaires, d'un délégué du défenseur des droits, d'un représentant de l'Ordre des Avocats du Barreau de Metz, d'un représentant de la CAF de Moselle et d'un représentant de la CPAM de Moselle.

Cette réunion avait pour objectif de connaître le fonctionnement actuel des PAD pénitentiaires en Moselle, et faire apparaître, le cas échéant, des besoins, la dernière réunion datant de 2014.

Il est à signaler qu'en Moselle, une assistante sociale est dédiée à l'accès aux droits des détenus (droits sociaux notamment). Cette personne est l'interlocutrice des opérateurs, associations et professionnels qui interviennent dans les deux PAD.

Globalement, les deux PAD fonctionnent bien et cette réunion était l'occasion de pointer quelques dysfonctionnements (notamment les permanences avocats à Metz n'ont pu être assurées de février à août 2019, en raison d'un problème de personnel au sein de l'établissement pénitentiaire).

Le bilan de cette réunion est le suivant :

- proposer une meilleure information au quartier arrivant du centre pénitentiaire de Metz, notamment par une information collective ;
- CPAM : proposer le Dossier Médical Partagé (DMP) aux détenus afin d'accéder à leur dossier médical ;
- proposer à l'association CRESUS LORRAINE d'assurer une permanence à Metz et à Sarreguemines pour aider les détenus en situation de surendettement.

A l'issue de cette réunion, l'association CRESUS LORRAINE a été sollicitée mais en raison d'un manque de bénévoles pour assurer des permanences, ce projet est en suspens.

❖ En faveur des personnes étrangères :

Depuis mars 2019, l'association LA CIMADE assure des permanences hebdomadaires à la MJD de Woippy. Cette association gère ses rendez-vous par téléphone et par mail. Cette permanence a accueilli 362 personnes jusqu'à fin décembre 2019, sur 210 rendez-vous.

❖ En faveur des personnes en situation de handicap : /

❖ **En faveur des personnes hospitalisées :**

L'association CIDFF Metz-Thionville intervient en milieu hospitalier à Metz au CHR de Mercy au SPUL (service d'accueil psychiatrique) ainsi qu'à l'UMJ à l'HIA Legouest (cf supra, données chiffrées en § 3.1.2)

❖ **En faveur des jeunes :**

En 2019, plus de 1700 élèves ont été accueillis au Tribunal Judiciaire de Metz afin d'assister à des audiences correctionnelles.

Les Tribunaux de Sarreguemines et de Thionville accueillent également des scolaires tout au long de l'année.

Monsieur Chevalier et Madame Thomas se sont déplacés dans un collège de Faulquemont afin de présenter le système judiciaire français et les métiers du droit.

Madame Wallraf-Reuter, juge pour enfants, et Madame Thomas se sont déplacées au collège Barbot de Metz pour présenter la justice des mineurs.

L'action de reconstitution d'audience a été reconduite avec la participation de 11 classes de lycées de Moselle. Les Tribunaux de Sarreguemines et de Thionville ont participé pour la première fois à cette action, avec succès.

Un dossier d'homicide involontaire commis à l'occasion de la conduite d'un véhicule automobile a été proposé aux élèves. En plus des intervenants habituels (magistrats, avocats, greffiers, police et gendarmerie), nous avons sollicité l'intervention de Mr Claude Jund, délégué du Procureur près le TJ de Metz, qui a sensibilisé les élèves aux dangers de la conduite sans permis, sans assurance, sous l'emprise d'alcool et de produits stupéfiants. Un diaporama leur a été présenté avec des photos d'accidents de la circulation prises dans le département.

L'action « Ciné-Justice » a également été reconduite en 2019 avec la projection du film « L'hermine » de Christian Vincent. Grâce à un partenariat avec la faculté de Metz, ce film a été projeté dans un amphithéâtre de la faculté à Metz avec une capacité d'accueil de 450 places ainsi qu'à l'antenne de la faculté à Sarreguemines avec une capacité d'accueil de 150 places. Les deux projections ont fait le plein.

A l'issue de la projection, des magistrats, et avocats ont pu échanger avec les élèves ainsi qu'une ancienne jurée de la cour d'assises de la Meurthe et Moselle qui souhaitait apporter son témoignage sur cette expérience qui l'avait particulièrement marquée.

La Région Grand Est est partenaire de cette action en finançant les déplacements des lycéens vers les lieux de projection du film.

Pour toutes ces actions, le CDAD bénéficie du soutien de la DSDEN de la Moselle (Education Nationale).

❖ **En faveur des personnes âgées :**

Le 5 février 2019, le CDAD a accueilli les membres du Conseil des seniors de la ville de Metz au Palais de Justice de Metz. Ils étaient une trentaine à assister à une audience correctionnelle avec une présentation par Monsieur Chevalier, avocat général honoraire, ainsi qu'une visite des lieux.

❖ **En faveur des personnes en situation précaire :**

Pour mémoire : action de l'association les Restaurants du Coeur (cf § 3.1.2)

❖ **En faveur des femmes victimes de violences conjugales :**

Dans le cadre du colloque sur le traitement judiciaire des violences conjugales organisé par le Parquet de Sarreguemines le 23 septembre 2019, il a été demandé au CDAD de travailler sur une plaquette d'information reprenant tous les numéros utiles nationaux et locaux des professionnels

mobilisés contre les violences conjugales sur le secteur de Sarreguemines, Sarralbe et Bitch. Cette plaquette a été imprimée à 500 exemplaires, financée par le CDAD.

Ce type de plaquette pourrait être éditée dans d'autres territoires en y modifiant les données locales.

Le CDAD a participé à plusieurs réunions à la Préfecture de la Moselle afin de participer à la rédaction et une relecture approfondie du Schéma Départemental de l'Aide aux Vicimes de la Moselle signé le 20 novembre 2019.

❖ **En faveur des familles :**

Le CDAD n'a pas initié d'action nouvelle mais a poursuivi son soutien aux associations de médiation familiale qui en ont fait la demande.

❖ **Autre : en faveur du monde de l'entreprise :**

Le CDAD s'est particulièrement investi en 2019 lors de la Journée Nationale de l'Accès au Droit du 24 mai 2019 avec l'organisation d'un colloque d'une journée sur le thème de la médiation pour l'entreprise à la faculté de droit de Metz. Le CDAD s'est appuyé sur de nombreuses associations spécialisées dans ce domaine, et plus particulièrement l'association CMIM, nouvelle personne qualifiée du CDAD.

Ce colloque a mis l'accent sur le monde de l'entreprise et la médiation. Ainsi, des chefs d'entreprise, des responsables en ressources humaines, des juristes ont pu échanger sur ce sujet. La matinée était consacrée à la médiation dans l'entreprise et l'après-midi à la médiation pour l'entreprise et ses partenaires.

Des professionnels (magistrats, avocats, juges consulaires, professeur d'université) sont intervenus lors de dialogues croisés et de mises en scène de médiation.

Environ 200 personnes ont assisté à ce colloque.

La Faculté de Droit a mis à disposition l'amphithéâtre Le Moigne d'une capacité de 450 places.

La ville de Metz a fourni gracieusement 200 pochettes et 200 blocs notes.

Les associations de médiation CMIM, THIONVILLE MEDIATION, CIMAE, FFCM, GEMME, ANM ont assuré la bonne organisation de ce colloque.

3.2.2 Actions de communication

Lors de la Journée Nationale de l'Accès au Droit du 25 mai 2019, un colloque sur le thème de la médiation pour l'entreprise a été organisé (voir ci-avant).

Le Républicain Lorrain, journal quotidien, a publié un article le 23 mai 2019 dans lequel le président du CDAD a répondu à plusieurs questions sur l'accès au droit en général et sur le colloque :

<https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-metz-ville/2019/05/23/informer-les-citoyens-sur-les-droits-et-leurs-obligations>

Une vidéo a été réalisée à cette occasion : <https://youtu.be/kfV0cgAXa2w>

Les 4 MJD du département ont organisé pour la première année une journée portes ouvertes le 24 mai 2019, assurant des permanences de professionnels et d'associations tout au long de la journée sans rendez-vous. Le bilan est mitigé pour les structures, avec une moyenne de 20 personnes qui se sont déplacées pour cette occasion.

A cette occasion, le Républicain Lorrain a publié un article sur la MJD de Forbach : <https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-forbach/2019/05/24/forbach-la-maison-de-justice-et-du-droit-ouvre-ses-portes>

Et sur la MJD du Val de Fensch : <https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-thionville-hayange/2019/04/30/photos-visitez-la-maison-de-justice-et-du-droit-de-hayange>

3.2.3 Outils de communication

Le site internet du CDAD est régulièrement mis à jour par Madame Thomas. Toutes les actions sont mises en avant. Plus de 400 personnes consultent le site chaque jour. Il constitue donc un vecteur d'information fiable important.

La plaquette de présentation du CDAD n'est plus imprimée depuis 2019 mais elle est régulièrement mise à jour, et disponible sur le site du CDAD en format pdf.

Le CDAD a financé en 2019 la création de deux « roll'up » pour présenter le groupement lors de ses interventions extérieures (ciné-justice, interventions dans les classes, colloque sur la médiation...).

Le CDAD a créé des affiches pour « Ciné Justice » afin de promouvoir cette action auprès des étudiants du campus de Metz et de Sarreguemines.

Pour promouvoir le colloque sur la médiation pour l'entreprise, le CDAD a financé la création et l'impression d'affiches, de dépliants et de stylos offerts à tous les participants.

La MJD de Forbach a proposé la création d'une plaquette de présentation de la structure. La réalisation a été faite par le service de communication de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France. Le CDAD a financé les frais d'impression pour 500 plaquettes.

Le CDAD a financé la création et l'impression d'affiches pour communiquer sur la mise en place de la nouvelle permanence d'accès au droit et d'aide aux victimes au tribunal de proximité de Sarrebourg. Ces affiches ont été distribuées dans les lieux de passage de la commune et des environs (mairies, hôtel communautaire, sous-préfecture, hôpitaux...).

Le CDAD a financé l'impression de 500 plaquettes d'information sur les numéros utiles pour les personnes victimes de violences conjugales dans le secteur de Sarreguemines, Sarralbe et Bitche.

IV. BILAN DE L'ANNEE 2019 - PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2020

4.1 Bilan de la politique locale d'accès au droit menée en 2019

Le CDAD est à l'écoute des structures d'accès au droit du département. A leur demande, de nouvelles permanences ont été mises en place en 2019 (droit des étrangers, écrivains publics...).

Le président du CDAD et Mme Thomas se sont déplacés dans les structures tout au long de l'année 2019, permettant d'échanger avec les acteurs de terrain.

Les actions à destination des jeunes sont un véritable succès avec une proposition élargie pour des enseignants de faire connaître le monde de la justice à leurs élèves : possibilité d'assister à des audiences correctionnelles, interventions dans les collèges, reconstitutions d'audience, Ciné-Justice.

La Journée Nationale de l'Accès au Droit a été marquée par le colloque sur la médiation pour l'entreprise, nécessitant un gros travail d'organisation de plusieurs mois.

Dès juillet 2019, le CDAD est intervenu dans la mise en place des France Services dans le département. Mme Thomas a participé à plusieurs réunions en Préfecture et sur le terrain.

Madame Thomas a participé au troisième regroupement des CDAD de l'Est à Dijon le 22 mars 2019. Cette rencontre, très appréciée par tous les CDAD, est l'occasion d'échanger sur les projets de chaque groupement qui donnent souvent des idées d'actions.

Lors de ces réunions, on constate également les disparités entre chaque groupement, tant en terme de moyens que d'organisation structurelle.

Les participants ont appelé de leurs vœux une pérennisation du fonctionnement des CDAD, passant nécessairement par de meilleures garanties offertes à celles et ceux qui les font fonctionner au quotidien.

4.2 Perspectives pour l'année 2020

4.2.1 Moyens prévisionnels

Projection budgétaire pour l'année 2020 :

Charges prévisibles :

Frais de personnel : 68 300 €

Permanences d'avocats : 59 800 €

Subventions associations : 80 000 €

France Services : 15 850 €

Ecrivains publics : 3 800 €

Communication : 3 000 €

Logiciel comptable, site internet, assurance, colloque et formation, frais divers : 6 850 €

TOTAL : 237 600 €

Recettes prévisibles :

Chancellerie : 210 000 €

Conseil Départemental : 14 000 €

Metz Métropole : 5 000 €

CARPA : 1 000 €

Association départementale des Maires de Moselle : 500 €

UDAF : 100 €

FIPD : 3 000 €

Politique de la Ville : 4 000 €

TOTAL : 237 600 €

Soit un budget équilibré.

S'agissant des effectifs, le contrat de travail de Madame Thomas a été renouvelé pour 3 ans, du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2022, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du CDAD le 13 juin 2019.

Depuis le mois de mars 2020, le CDAD a recruté un volontaire service civique pour 8 mois, avec pour mission principale d'accueillir les scolaires qui viennent tout au long de l'année assister aux audiences correctionnelles du TJ de Metz et de participer à la mise à jour le site internet du CDAD. Il travaille avec Madame Thomas sur toutes les actions en cours et sur les nouvelles actions prévues pour 2020.

4.2.2 Actions prévisionnelles

. France Services

Au 1er janvier 2020, une France Services a été labellisée en Moselle. Elle est située à Entringe, au nord de Thionville, et sa création a été portée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE). Plusieurs associations partenaires du CDAD ont signé une convention avec la CCCE afin d'y assurer des permanences physiques (ATAV, CIDFF Metz-Thionville, ADIL 57, APSIS EMERGENCE, ATHENES...).

L'Ordre des avocats du barreau de Thionville n'a pas souhaité mettre en place une permanence dans cette structure.

Le 1er février 2020, trois nouvelles France Services ont été labellisées en Moselle: Ennery, Morhange, Vic-sur-Seille. Il s'agit de Maisons de Services Au Public (MSAP) gérées par La Poste pour Ennery et par des EPCI pour Morhange et Vic-sur-Seille.

Il est prévu entre 15 à 20 France Services supplémentaires dans le département d'ici 2022.

S'agissant du partenariat entre le CDAD de la Moselle et les France Services, et suite aux recommandations du SADJAV du 23 décembre 2019, Madame Thomas a été désignée référente A+, ayant vocation à répondre directement sur la messagerie A+ créée pour répondre le plus rapidement possible aux questions urgentes.

Madame Thomas a également été nommée référente formation. Elle a ainsi pu présenter l'accès au droit aux agents d'accueil des quatre FS et a assuré une formation individuelle aux deux agents d'accueil de FS d'Entringe. Elle a préparé pour chaque FS un livret indiquant les lieux d'accès au droit les plus proches, les permanences des associations et des professionnels du droit.

Il a été demandé aux CDAD de se rapprocher en amont des conciliateurs afin de préparer leur implantation dans les FS dans les meilleures conditions et le plus en amont possible. L'objectif est atteint : dans les 4 FS en place, une permanence de conciliateur est proposée.

Enfin, le CDAD a prévu dans son budget prévisionnel 2020 une ligne de crédits spécifiques pour la mise en place de permanences de professionnels du droit et d'associations dans les FS de Moselle. Ainsi, pour les projets de FS à Boulay et à Lorquin, l'ordre des avocats du barreau de Metz a accepté d'y assurer des permanences. S'agissant de Boulay, la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois qui porte ce projet a accepté de cofinancer les permanences d'avocats.

. Permanences d'écrivains publics

De nouvelles permanences d'écrivains publics doivent se mettre en place en 2020 à la MJD de Woippy et à l'Antenne de Justice de Creutzwald.

. Regroupement CDAD de l'Est le 26 mars 2020

Le CDAD de la Moselle organise le 26 mars 2020 le 4ème rassemblement des CDAD de l'Est. Ainsi, les présidents, secrétaires généraux et coordonnateurs d'une dizaine de CDAD seront présents à Metz durant toute une journée pour échanger sur le thème des partenaires des CDAD. Deux représentants du SADJAV participeront à ce regroupement.

. Journée Nationale de l'Accès au Droit du 25 mai 2020

Pour cette journée, le CDAD projette de se déplacer dans deux résidences senior du département, à Yutz et à Marly, avec des juristes des associations CIDFF Metz-Thionville et CLCV et des notaires, pour une intervention sur des thèmes qui sont susceptibles d'intéresser les personnes âgées : droit successoral, transmission du patrimoine, régimes de protection des majeurs vulnérables, mandat de protection future...

En plus du projet d'intervention dans les résidences senior, le CDAD envisage d'organiser une soirée lecture sur le thème de la justice. L'idée serait que des comédiens mais également le public puissent lire des extraits de romans, des chroniques judiciaires... en lien avec la justice.

. Plaquettes sur les violences conjugales

Dans le prolongement de la plaquette sur les violences conjugales destinée au secteur de Sarreguemines, Sarralbe et Bitche, le CDAD travaille avec le réseau CMSEA – ESPOIR de Forbach afin que chaque secteur du département puisse disposer d'une plaquette personnalisée ; ces plaquettes pourraient être adaptées à chaque territoire afin de fournir des renseignements pratiques aux victimes, aux travailleurs sociaux et divers intervenants.

. Plaquettes sur l'accès au droit des jeunes

Le CDAD travaille avec la DSDEN et la PJJ pour proposer une plaquette avec tous les numéros et sites internet utiles aux jeunes qui participent à l'expo 13-18 : Questions de Justice.

4.2.3 Observations éventuelles

En raison de la crise sanitaire actuelle, le regroupement des CDAD de l'Est a été annulé ainsi que le projet de se déplacer dans les résidences senior lors de la Journée Nationale de l'Accès au Droit.

Depuis le 17 mars 2020, les structures d'accès au droit sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Le CDAD propose une permanence téléphonique et par mail. Madame Thomas étant en télétravail, elle assure cette permanence.

Le site du CDAD indique les permanences téléphoniques des associations partenaires du CDAD, et notamment les numéros d'urgence dans le cas de violences intrafamiliales.

METZ, le 20 mai 2020

Pierre WAGNER
Président du Tribunal Judiciaire de Metz
Président du CDAD de la Moselle

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Wagner', written over the typed name and titles.